



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE

2015212_0009_DJSCS

ARRETE N° 54 /DJSCS/PF du 07 JUIL. 2015

Portant composition du jury relatif à l'obtention du Diplôme d'État

d'Auxiliaire de Puériculture

Session Juillet 2015

LE PRÉFET de la RÉGION GUYANE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la Santé Publique, et notamment son article R. 4311-4 et ses articles R.4383-12 et suivants ;
- Vu** le décret n°2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°1089/2013 du 1^{er} juillet 2013 portant délégation de signature à Madame Sonia FRANCIUS, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane ;
- Vu** le décret du 5 juin 2013 relatif à la nomination de Monsieur Éric SPITZ, en qualité de Préfet de la Région Guyane, Préfet de Guyane ;
- Sur** proposition de la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;

ARRETE

Article 1 : le jury session juillet 2015 du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture est composé ainsi qu'il suit :

Président(e) :

- La Directrice de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant,

Membres :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Madame Aveline ROBINSON, Directrice au centre de formation de l'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (I.F.A.P de Cayenne),
- Madame Dominique MOGES, formatrice au centre de formation de l'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (I.F.A.P de Cayenne),

- Madame Annick EPAILLY, puéricultrice, responsable de PMI de Cayenne,
- Madame Clara NOEL, auxiliaire de puéricultrice, au Centre Hospitalier Andrée ROSEMOND de Cayenne,

Article 2 : La délibération se tiendra le vendredi 10 juillet 2015 de 09h00 à 13h00 à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) – site République à Cayenne.

Les résultats seront affichés le lundi 20 juillet 2015 à la DJSCS et à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I).

Article 3 : La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Guyane.



Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale


Sonia FRANCIUS